

# THEME 1 : LE DROIT ET LA REGLE

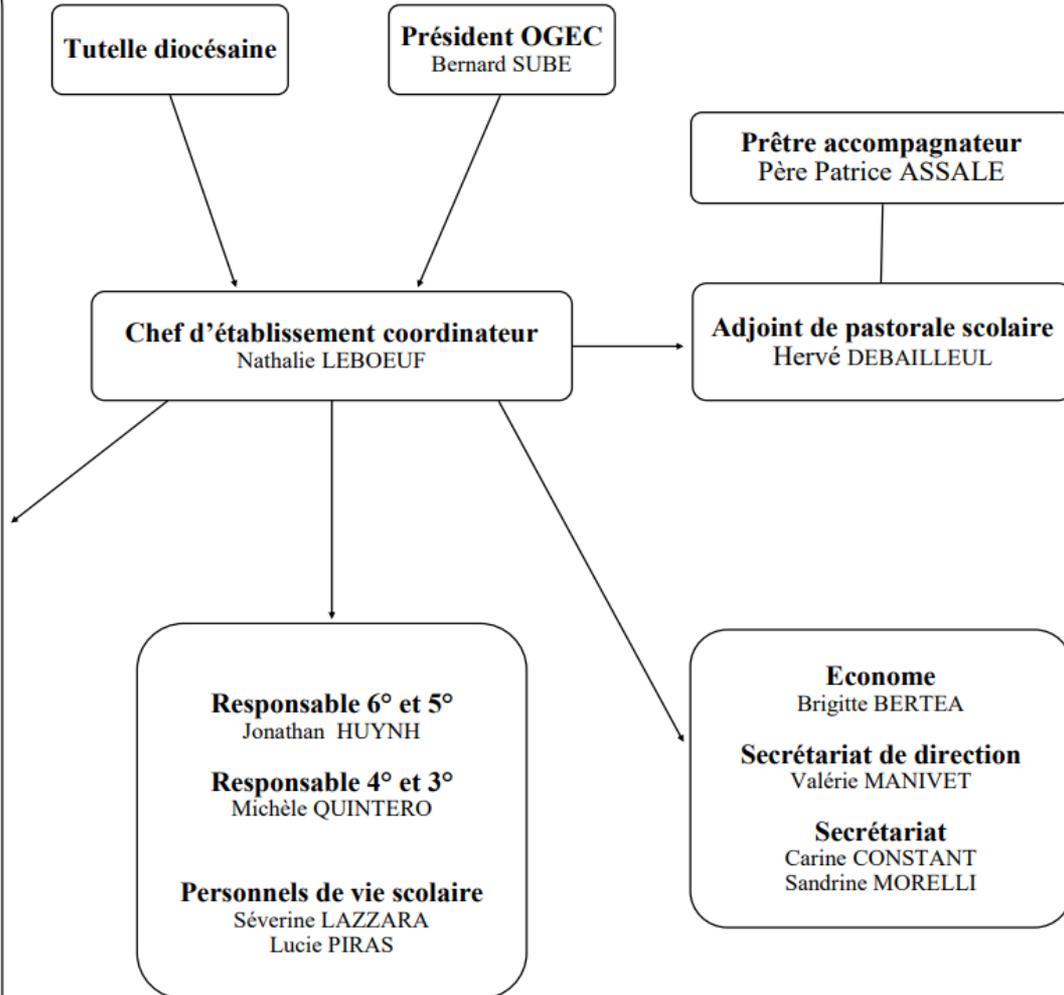


**Ensemble Scolaire Sainte Elisabeth**

# I] Être collégien ... c'est participer à "une nouvelle aventure"

## Equipe pédagogique

AMAN	ELIANE	TECHNOLOGIE
BERTUIT	ROLLAND	MATHEMATIQUES
BONTEMPO	FLORENCE	LETTRES MODERNES
BORDES	SANDRINE	HISTOIRE-GEOGRAPHIE
BOYER	NADEGE	ANGLAIS
BOYER	NICOLAS	ANGLAIS
CARON	LUCIE	LETTRES MODERNES
CESARONI	BRUNO	EDUCATION MUSICALE
CHOLLET	VIOLAINE	ANGLAIS
CHOPARD	ARIELLE	LETTRES CLASSIQUES
COASSOLO	GREGORY	MATHEMATIQUES
CORDEAU	NICOLAS	ULIS
COUSIN	CAROLE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
DEFRASNE	FABIENNE	ANGLAIS
DISSARD	SEVERINE	TECHNOLOGIE
DOMPE	CORINNE	DOCUMENTALISTE
DRILLIG	EMILIE	ARTS PLASTIQUES
DUGAT	ELODIE	LETTRES MODERNES
DUGLEUX	MARIE-LOUISE	ALLEMAND
DUMAS	CAROLINE	MATHEMATIQUES
EMANUELLI	LAURENT	ESPAGNOL
GARABEDIAN	ELODIE	LETTRES CLASSIQUES
HERBAUD	MARIE-LAURE	SVT
LE RU	OLIVIER	EPS
MARQUET	CAROLINE	HISTOIRE GEOGRAPHIE
MEDJANI	KAHENA	SVT
ORSINI	SYLVIE	MATHEMATIQUES
PRAT	CHRISTOPHE	PHYSIQUE
REYES	GODINEZ MIRIAM ANGELICA	ESPAGNOL
ROBERT	GILLES	EPS
ROUX	ANNE-SOPHIE	LETTRES MODERNES
TOCCO	VALERIE	ITALIEN
VANTORRE	AURELIE	LETTRES MODERNES
VIDAL	JEROME	EPS
VIOT	ANNE MARIE	EPS



## II] Être collégien ... c'est aussi apprendre à vivre ensemble

### A] Le règlement : la Loi du collège. Pages du cahier de bord

- 1) Différencie un droit d'un devoir : **Un droit est une possibilité, un devoir est une obligation.**
- 2) Donne deux exemples de tes devoirs : **être scolarisé au moins jusqu'à 16 ans, être présent au collège suivant les horaires de ton emploi du temps (sauf en cas de problème), pas de portable, ... et deux exemples de tes droits : de faire les devoirs en permanence, d'avoir une aide de n'importe quel adulte au collège, ... .**
- 3) **Le règlement intérieur a pour but de permettre de vivre ensemble dans le respect et la tolérance. Quelque soit nos origines, notre religion... nous avons les mêmes droits et devoirs.**
- 4) **Réponse propre à chaque élève.**
- 5) Tu dois **respecter** les locaux, le matériel...tes camarades **afin de vivre dans le respect pour toi et les autres, de travailler dans de bonne condition...**
- 6) Donne deux mots qui pourraient **résumer** la vie au collège. **Tolérance, Respect...**

## 1 Arthur, élève de 6<sup>e</sup>, raconte sa journée de collégien

Je me lève assez tôt, vers 6 h 30, car je mets plus de temps que mes camarades pour me préparer pour le collège. Le taxi vient me chercher à 7 h 45, j'y retrouve d'autres camarades handicapés. Nous arrivons au collège vers 8 h 15. Là je retrouve mes copains de classe. Handicap ou pas, on rigole bien. On raconte notre soirée, on se fait des blagues, etc. Puis les cours commencent à 8 h 30. Parfois, sans avoir besoin de le demander, un copain pousse mon fauteuil ou me tient la porte pour faciliter mon accès dans la classe. Je ne suis dispensé d'aucune discipline, même pas d'EPS. Mes enseignants sont bienveillants avec moi. Ils prennent en compte mon handicap, mais savent aussi me gronder si je bavarde. C'est ce que j'apprécie dans mon établissement. Je suis avant tout un élève, avec mes qualités et mes défauts.



## B] L'intégration d'un élève en situation de handicap au collège :

### 2 Que dit la loi ?



**Art. 2.** Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale [...]. L'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. [...]

**Art. 19.** Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap [...] est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements [...] le plus proche de son domicile.

Extrait de la « loi handicap » du 11 février 2005.

« La blessure d'une parole est longue à guérir »  
Proverbe du peuple Dogon au Mali (Afrique)

**Définition ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) :** dispositif en milieu scolaire (école, collège...) ordinaire dans lequel les élèves handicapés sont encadrés par des enseignants spécialisés, et parfois aidés par des AVS (Aide de Vie Scolaire) ou AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) dans certains cours.

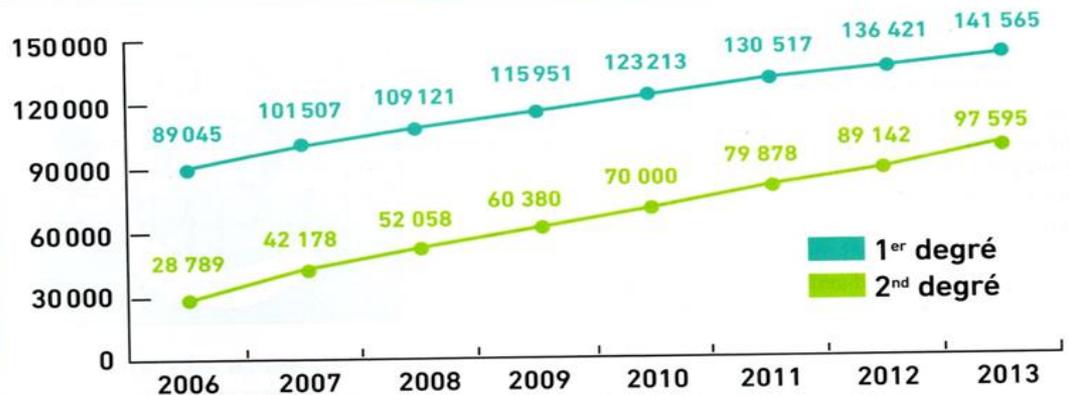
### 3 Que dit la loi ?



#### Le dispositif ULIS

L'état de santé ou la situation de handicap de certains élèves peuvent générer une fatigabilité, une lenteur, des difficultés d'apprentissage ou des besoins pédagogiques spécifiques qui ne peuvent objectivement être pris en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Ces élèves ont besoin de modalités de scolarisation plus souples et plus diversifiées sur le plan pédagogique. [...] À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, tous les dispositifs collectifs implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Extrait de la circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré.



Ministère de l'Éducation nationale, 2014.

### 4 Évolution des effectifs dans les classes ULIS

#### Aide à la lecture

- La courbe bleue indique l'évolution du nombre d'élèves handicapés en école élémentaire. Ainsi, en 2007, 101 507 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire.
- La courbe verte indique l'évolution du nombre d'élèves handicapés scolarisés au collège et au lycée.

04/09/2022

## Correction questions :

B] L'intégration d'un élève en situation d'handicap au collège :

1. Travail à partir des documents du diaporama pages 4 et 5

a) Artur aime venir au collège car il y retrouve ses copains. En outre, ses professeurs le traitent comme tous les autres élèves avec ses qualités et ses défauts. Ils ne font pas de différences.

b) Le droit donné aux élèves handicapés à partir de 2005 est le droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité, c'est-à-dire par exemple l'accès à l'éducation

c) « Les institutions ouvertes à l'ensemble de la population » sont les différents degrés de scolarisation (primaire, secondaire), des centres de formation, ...

d) Les valeurs de notre république ici évoquées sont LIBERTE, EGALITE,

FRATERNITE

e) Tous les élèves avec un handicap reconnu par la MDPH (la Maison Départementale des Personnes Handicapées) fréquentent une classe ULIS.

f) D'après le graphique les effectifs des élèves ayant un handicap scolarisés en milieu scolaire ordinaire n'a cessé d'augmenter depuis 2006 passant par exemple pour le primaire de 89045 à 141565.

2. La situation dans ton collège :

a) Les deux aménagements du collège qui facilitent l'accès des personnes ayant une mobilité réduite sont les pentes au rez de chaussée ou le marquage au sol pour les malvoyants.

b) Non tous les élèves ne peuvent pas être accueillis dans notre collège / Pas d'ascenseur / Pas d'accès salles technologie, musique, arts plastiques...

# Un droit pour tous



Quels sont les rôles de ces affiches ?

Vous riez de moi parce que je suis différent, mais moi je ris de vous parce que vous êtes tous les mêmes!!

Visitez notre site : <http://letopdelhumour.fr>

“Le tri, c’est bien mais pas pour tout !”

Alice, 5 ans

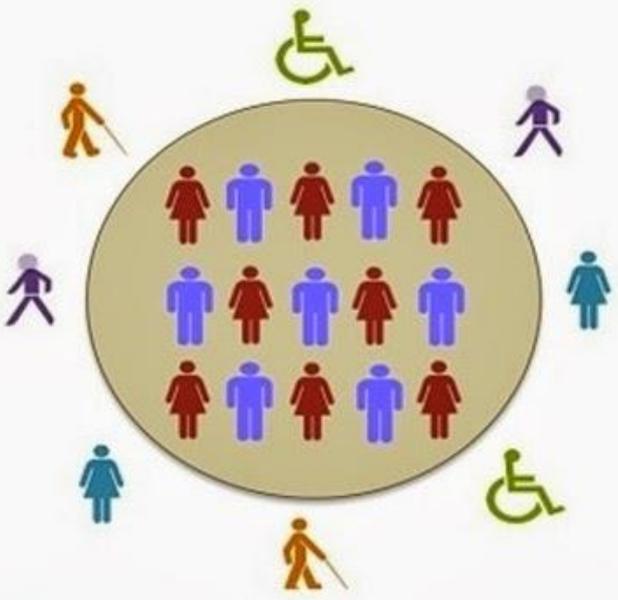


Trisomique...  
Et alors ?

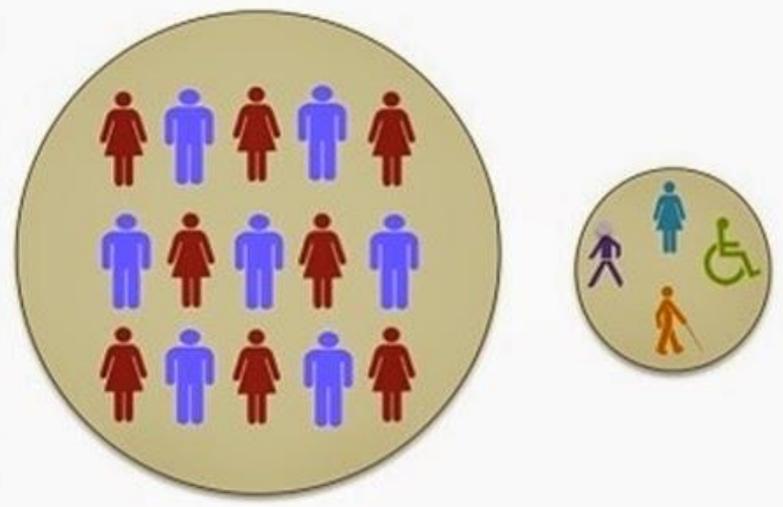


Si tu ris d'un enfant différent, il rira avec toi, parce que son innocence dépasse ton ignorance.

EXCLUSION



SEGREGATION



INTEGRATION

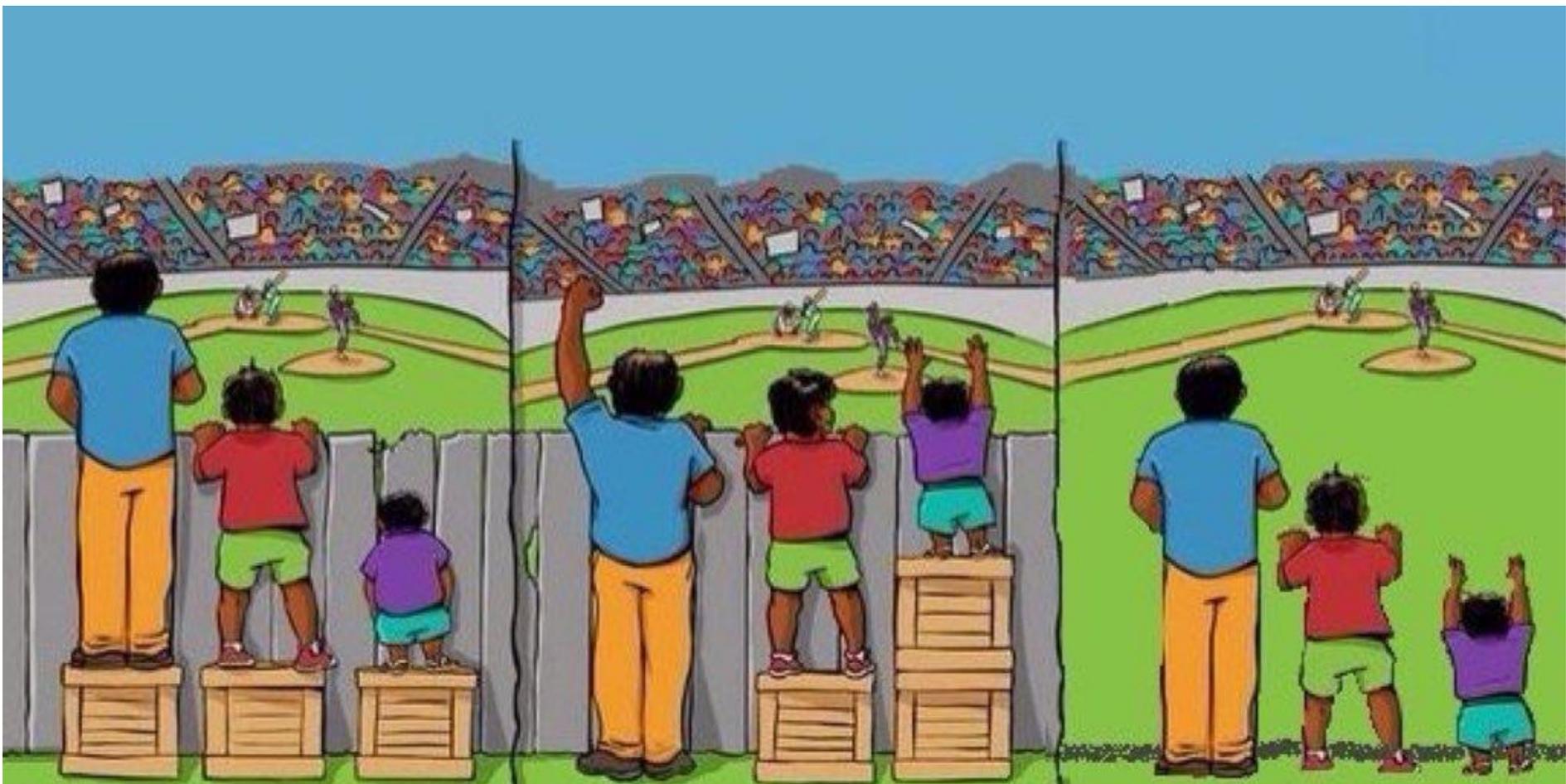


INCLUSION



# INTÉGRATION ou **INCLUSION** ?





## égalité

(égalité des moyens)

Chacun bénéficie du même support. Chacun est traité avec égalité... mais inéquité.

## équité

(égalité des chances)

Chacun bénéficie d'un support personnalisé. Chacun est traité avec équité... mais inégalité.

Aucun support n'est nécessaire car la cause de l'inéquité a disparu.

Les filles  
peuvent-elles  
aimer les  
**voitures ?**



Lella Lombardi, pilote de formule 1



Michèle Mouton, pilote de rallye



Anne de Rochechouart, passionnée



Jutta Kleinschmidt, pilote de rallye



Nileye Coumba Mboup, fondatrice d'un garage



Agneta Dahlgren, designer automobile

Les filles  
peuvent-elles  
aimer le  
**foot ?**



Essia Aouini, entraîneure



Bixiana Steinhaus, arbitre



Marta Meira da Silva, footballeuse



Joueuses de l'équipe de France de foot



Sun Wen, footballeuse

Les filles  
peuvent-elles  
avoir des  
**poils ?**



Yasmin Gasimova, étudiante



Frida Khalo, artiste



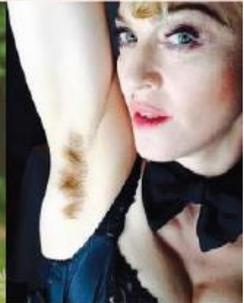
Poils d'aisselle teints



Lola Kirke, actrice

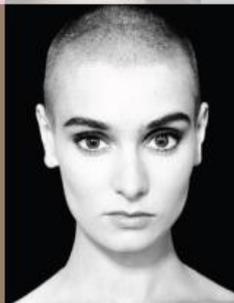


Hamaam Kaur, activiste



Madonna, chanteuse

Les filles  
peuvent-elles  
avoir les  
**cheveux rasés ?**



Sinéad O'Connor, chanteuse



Noémie Lenoir, mannequin



Dee Dee Bridgewater, chanteuse



Kristen Stewart, actrice



Marine Nicola, chanteuse



Nathalie Portman, actrice

Les filles peuvent-elles aimer les maths ?

$$V = \frac{4}{3} \pi r^3$$



Emmy Noether, mathématicienne



Hypathie d'Alexandrie, mathématicienne, philosophe



Sabrina Pasterski, physicienne



Melba Roy Mouton, mathématicienne



Maryam Mirzakhani, mathématicienne



Yvonne Choquet-Bruhat, mathématicienne, physique

Les filles peuvent-elles aimer le sciences ?



Hildegarde von Bingen, scientifique



Françoise Bané-Sinoussi, chercheuse en virologie



Chien-Shiung Wu, physicienne



Roger Ailiner Young, zoologue, biologiste



Katia Krafft, volcanologue



Annie Jump Cannon, astronome

Les filles peuvent-elles aimer les ordinateurs ?



Ada Lovelace, pionnière de l'informatique



Karen Spärck Jones, chercheuse en informatique



Grace Hopper, informaticienne



Audrey Tang, hackeuse, ministre



Margaret Hamilton, informaticienne, mathématicienne



Marissa Mayer, informaticienne, chef d'entreprise

Les filles peuvent-elles aimer les jeux vidéos ?



Zoe Quinn, développeuse de JV



Mar Lard, développeuse de JV



Kaysine, joueuse professionnelle



Maria Kalash, journaliste JV



Tiffany Herrera, youtubeuse



Stephanie Harvey, joueuse professionnelle

Les garçons  
peuvent-ils  
se maquiller  
?



Rahotep, prince égyptien



Kiss, groupe de rock



Emmanuel Macron, président



Homme wodaabe



Billie Joe Armstrong, chanteur



Ichikawa Ebizō, acteur de kabuki

Les garçons  
peuvent-ils  
mettre du  
vernis ?



Dave Navarro, guitariste



Brad Pitt, acteur



Zach Efron, acteur/chanteur



Seal, chanteur



Bill Kaulitz, chanteur

Les garçons  
peuvent-ils  
porter des  
bijoux ?



Mehmet III, sultan



Pharrel Williams, chanteur



Jay Z, rappeur



François Ier, roi de France



David Beckham, footballeur



Lenny Kravitz, chanteur

Les garçons  
peuvent-ils  
porter des  
robes ?



Louis XIV, roi de France



Homme en boubou



Hommes en dishdasha



Taizong, empereur chinois



Djibril Gissé, footballeur



Noah Green, enfant de stars



Prêtres bouddhistes

f) Diapo 7 : Ces affiches ont été réalisées afin que la trisomie ne soit plus un sujet de moquerie. Une maladie ne peut définir un enfant, il est tellement plus que cela. Il faut aller vers eux pour les connaître et qu'ils nous connaissent.

g) Diapo 8 :

Exclusion : renvoi, rejet.

Ségrégation : action de mettre à part.

Inclusion : fait d'inclure, d'insérer.

Intégration : action de se rajouter ou de rajouter dans un groupe.

h) Diapo 9 : La différence entre intégration et inclusion à partir de cette affiche :

Intégrer : c'est donner les mêmes moyens à chacun sans tenir compte de l'individu et de ses difficultés. L'inclusion, c'est justement donner à chacun ce qu'il a besoin pour réussir.

i) Diapos 11 à 13 : ces affichettes ont été réalisées par une maman pour son petit garçon au départ et elle se nomment « maman rodarde ».

Ce titre fait référence à une phrase de son petit garçon « maman regarde » mais un défaut de langue a donné ce titre. Il voulait attirer l'attention de sa maman sur un monde qui ne comprenait pas toujours notamment les préjugés (idées reçues) homme/femme ou fille/garçon.

**Ces montages photos ont pour but de dénoncer ces préjugés archaïques (très anciens et dépassés).**

## C] Le rôle de la charte de la laïcité

1. En France, on peut avoir « toutes les croyances » car l'Etat n'a pas de religion. Il reste neutre depuis 1905. La laïcité est un principe fondamental (essentiel) de notre république. Ainsi, l'Etat français et les Eglises (ensemble des croyants d'une religion) sont séparés et la religion n'intervient plus dans la politique, l'économie... Elle est réservée au domaine privé (la famille, l'intimité).
2. Les avantages à ce principe pour notre pays sont nombreux :  
Nous pouvons penser et croire ce que l'on veut dans la mesure où l'on respecte l'autre et ses idées, idem pour s'exprimer.  
La laïcité permet la liberté, l'égalité et la fraternité.
3. Et pour toi au collège, cette idée, que te permet-elle de faire, en quoi te protège-t-elle ?  
Nous apprenons tous la même chose.  
Pas de violence et respect des différences  
La religion est une richesse, pas un obstacle à l'apprentissage. Je peux échanger et apprendre sur les croyances de mes camarades et eux de même.

III] Mon collègue respecte mes croyances :

ISLAM  
CHRISTIANISME  
JUDAÏSME  
CATHOLICISME  
BOUDDHISME  
PROTESTANTISME  
ATHÉISME

POUR VIVRE  
ENSEMBLE

[www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite](http://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite)



04/09/2022

Sophie est chrÉTIENNE EST  
Musulmanuella est juYVES EST  
PROTES Tanquy pratique le  
BOUDDH ismaël est aTHÉO EST  
HinDOUNIA EST ORTHODOXE.  
MAIS ILS SONT CITOYENS avant tout.

bservatoire  
de la laïcité

Plus d'informations sur  
[www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite](http://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite)



Création : Léo DUPUY  
étudiant de 3<sup>e</sup> année à l'école Brassart, campus de Tours



16

1880

1900

1950

2000

1882

École gratuite, obligatoire et laïque (Loi Ferry)

1905

Loi de séparation des Églises et de l'État

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

1946

Constitution de la IV<sup>e</sup> République

« L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État. »

2004

Loi interdisant les signes religieux ostentatoires à l'école

## La laïcité en France

**1** | La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**9** | La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**14** | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

**15** | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère  
éducation  
nationale



La charte de la laïcité à l'École

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

1) Qu'est-ce que la laïcité ? **Loi de 1905 séparant les Eglises (l'ensemble des croyants d'une religion) de l'Etat français, ainsi nous avons notre liberté de conscience, nous sommes libre de croire ou de ne pas croire.**

2) La frise chronologique nous montre que la laïcité évolue, en 1882 l'école est gratuite, obligatoire et laïque (séparée du religieux), jusqu'à 2004 où tous les signes religieux ostentatoires (voyants) sont interdits. Ainsi, nous obtenons une société plus égalitaire, nous sommes tous égaux sans distinction d'origine, de religion. Nos croyances peuvent s'épanouir dans le domaine privé.

3) Docs 1 et 2 : Souligne en vert les libertés et les droits que la Loi te reconnaît.

Ex : liberté d'exprimer une opinion dans un esprit de tolérance.

« Les programmes et les enseignants dispensent un enseignement neutre qui respecte la liberté de conscience des élèves. »

« La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle protège la liberté de croire ou de ne pas croire, elle assure à chacun la possibilité d'exprimer et de pratiquer paisiblement sa foi. [...] C'est bien la neutralité de l'école qui assure la liberté de conscience des élèves, le respect égal de toutes les convictions. »

4) Docs 1 et 2 : Souligne en noir les obligations et devoirs que la Loi t'impose

Ex : s'exerce sans prosélytisme (volonté de convaincre les autres, d'imposer ses idées), ni atteinte à la dignité (respect dû à une personne) des autres. Aucune action ou propos à caractère discriminatoire (qui rejette une personne à cause de sa différence) ne peut être accepté.

## IV] La classe une démocratie en miniature : l'élection des délégués de classe et des éco-délégués au suffrage universel direct

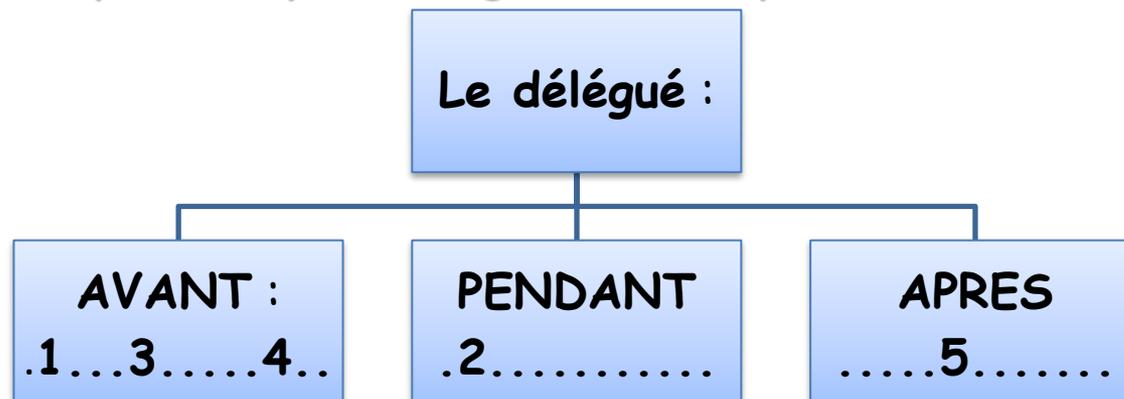
### Introduction :

1. Les deux droits de l'élève exprimés dans les extraits sont de s'exprimer librement et d'être représenté par des délégués de classe. Ces droits ne sont pas sans limite, « ma liberté s'arrête où commence celle des autres », je n'ai donc pas le droit d'insulter quelqu'un au nom du droit à m'exprimer par exemple.

2. Les délégués de classe peuvent aider l'élève à exercer ses droits.

### **A] Le rôle des délégués avant, pendant et après Conseil de classe**

1) Nous pouvons parler pour la classe de démocratie en miniature car une démocratie (étymologie du grec demos : peuple et kratos : pouvoir) est un régime politique où les citoyens possèdent le pouvoir et l'exercent en votant lors d'élection pour élire leurs représentants. Au collège, chaque classe va élire ses délégués, c'est-à-dire ses représentants comme dans les adultes le font pour les élections présidentielles par exemples ou législatives (députés).



## Le rôle du délégué



### Ce qu'est un délégué



Le porte-parole de tous les élèves



Le représentant au conseil de classe



Le lien entre l'administration et les élèves



Un élève responsable dans son attitude et son comportement



### Ce que n'est pas un délégué



Le responsable de tout ce qui se passe dans la classe



Le chef de la classe



Le défenseur de ses copains

3) Les fonctions d'un délégué sont de représenter la classe lors des conseils, mais aussi d'écouter le ou les camarades en cas de difficultés et de servir d'intermédiaire.

Un éco-délégué ne doit pas seulement penser à sa classe mais à la Terre et à notre avenir sur notre planète...

4) On peut dire que le délégué est un médiateur ou un intermédiaire car il est un lien entre deux groupes : enfants et adultes. Il transmet des informations par exemple.

5) Un délégué doit être sérieux, à l'écoute. Il doit pouvoir prendre la parole et expliquer un problème ou présenter une situation à ses camarades et aux adultes. En cas de conflit, il doit rester neutre, tenter d'apaiser la situation si possible et alerter un adulte.

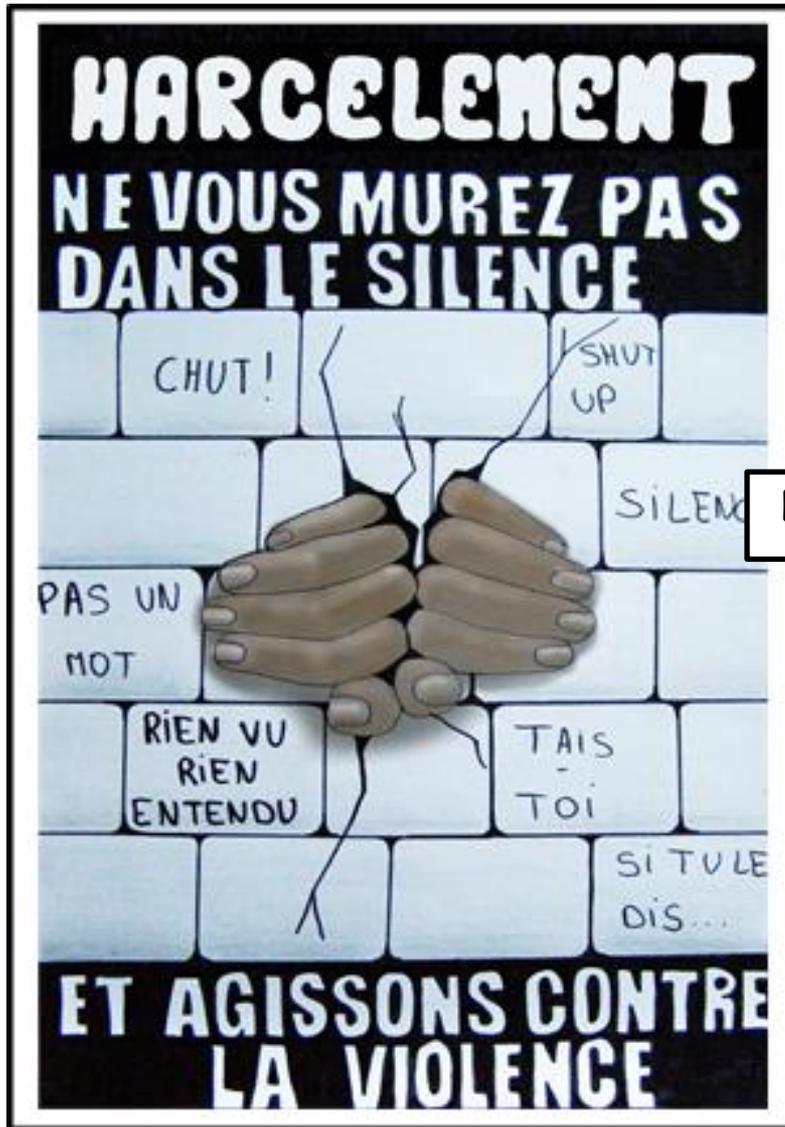
6) Dans la société le médiateur ou l'intermédiaire des citoyens est par exemple le maire, le député, le président de la république.

7) Le professeur nous demande d'élire une fille et un garçon au nom de la parité, l'égalité ou l'équité des deux sexes. Les suppléants sont élus pour remplacer en cas de problèmes les titulaires.

## B] L'ELECTION des délégués est démocratique

- 1) En France et dans toutes les **démocraties**, il faut qu'il y ait **plusieurs candidats** et que le **vote soit secret**. **Ainsi, nous avons le choix et pouvons trouver un candidat dont le programme correspond à nos idées. Le vote doit être secret afin d'éviter les fraudes, les pressions, ainsi on vote librement.**
- 2) L'élection au 1<sup>er</sup> Tour : le scrutin majoritaire absolu :
- **Est élu le candidat ayant obtenu la moitié des voix + 1**
- Au Second Tour : le scrutin majoritaire relatif :
- **Est élu le candidat ayant obtenu le plus de voix.**

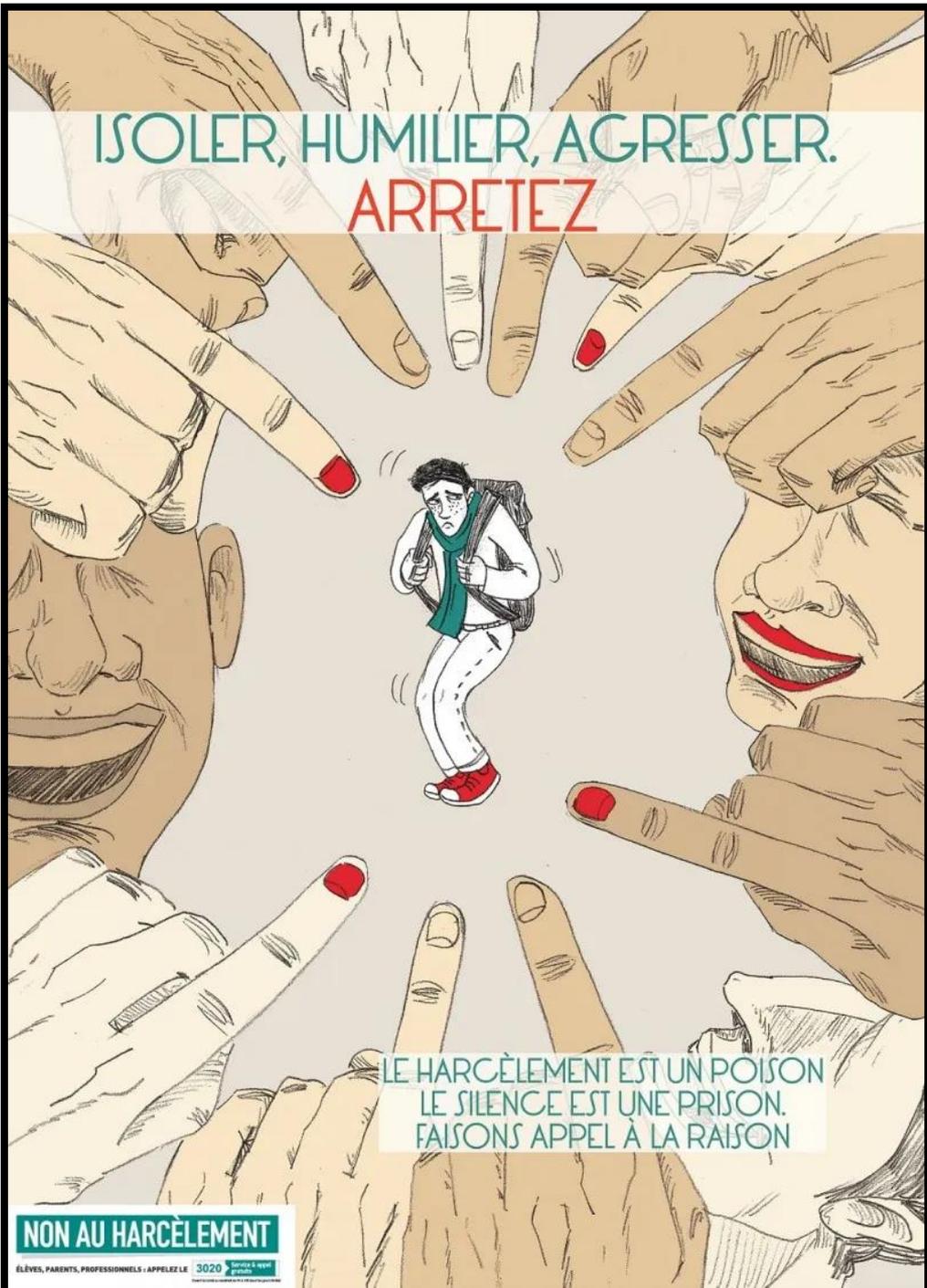
## V] L'apprentissage quotidien de la citoyenneté au collège



Docs 1 et 2



Doc 3



## 2) Face à la violence

### ➤ Les affiches dénoncent :

Doc 1 : harcèlement et violence

Doc 2 : pédophilie et violence

Doc 3 : harcèlement : isoler, humilier, agresser

### ➤ Un élève témoin ou victime d'un acte de violence doit en parler à un adulte de l'établissement

Appeler un numéro vert national : 3020 ou 0800 200 000

**SURTOUT IL NE FAUT PAS SE TAIRE.**

### ➤ Les docs 3 et 4 montrent que le harcèlement est un problème très grave :

1 enfant sur 10 est concerné.

Mais aussi que le harcèlement n'est pas « réservé » aux enfants, les adultes en sont victimes aussi. Par conséquent, il faut briser le silence pour faire cesser l'horreur.



# Le harcèlement à l'école

Proportion d'élèves qui déclarent avoir subi... (en %)

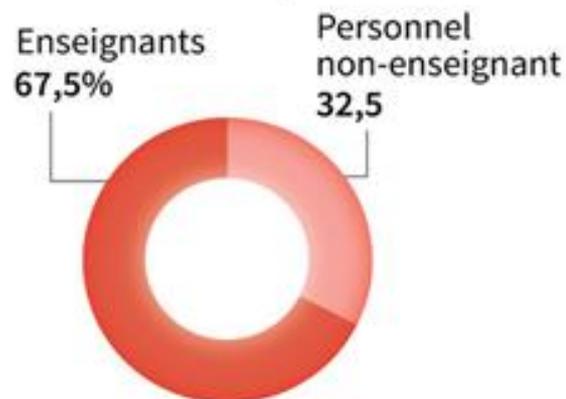
Doc 3 : les chiffres du harcèlement



# La violence scolaire envers le personnel du secondaire

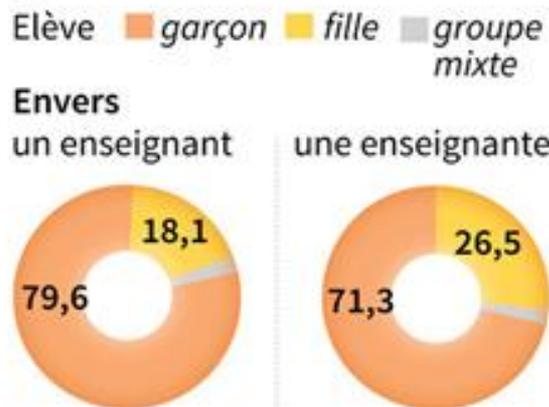
Les salariés de l'Éducation nationale sont victimes de 39,5% des incidents graves, soit plus de 100 par jour  
(En 2016-2017, en pourcentage)

## A l'encontre de qui ?

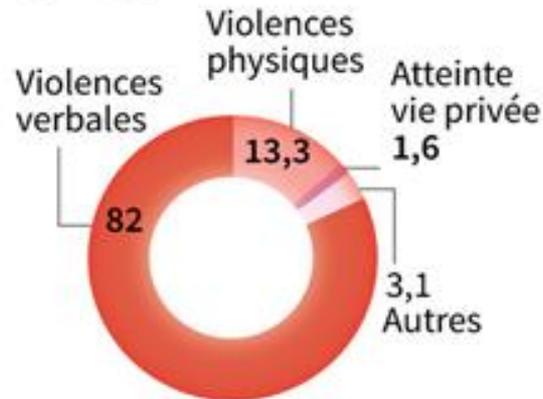


Sources : DEPP, Eduscol

## Qui sont les auteurs ?



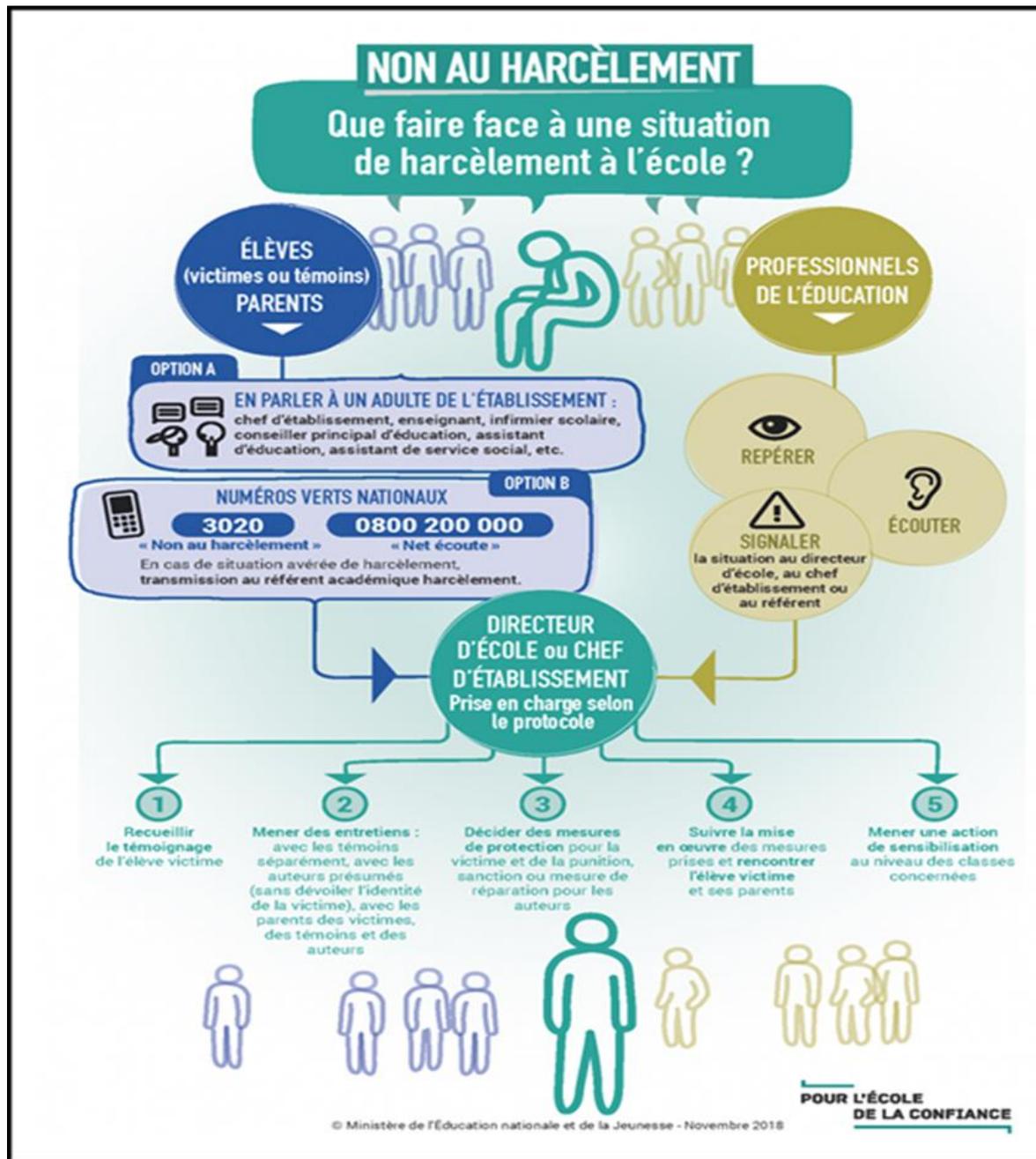
## Quel type d'incident ?



© AFP

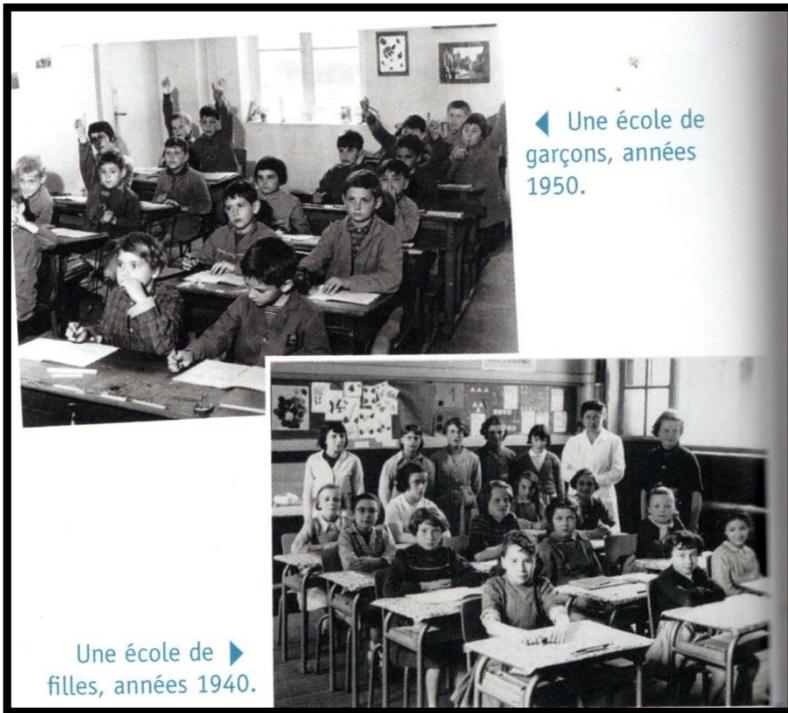
Doc.4

**FACE AU HARCELEMENT NE FERMEZ PAS LES YEUX, NE CEDEZ PAS SINON L'ENFER CONTINUERA**



## • CORRECTION TRAVAIL SUR HARCELEMENT VIDEO LUMNI

- Le harcèlement est une forme de maltraitance. Il se définit par un enchaînement et une répétition d'agissements hostiles. Il peut être exercé de plusieurs façons, mais quel qu'il soit, c'est un acte délibéré, puni par la loi. 3 caractéristiques définissent des faits de harcèlement :
- La répétition dans la durée de comportements violents
- La disproportion des forces (rapport de domination, abus de pouvoir)
- L'intention de nuire
- Les différentes formes de harcèlement :
  - Harcèlement moral** : harceler une personne par des propos ou par des comportements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique et/ ou mentale.
  - Harcèlement au travail** : Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.
  - Harcèlement scolaire** : Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.
  - Harcèlement sexuel** : propos ou comportement sexiste ou à connotation sexuelle qui porte atteinte à la dignité d'une personne.
- -**Cyberharcèlement** : seul ou à plusieurs (harcèlement en meute), de manière concertée ou répétée, d'envoyer des messages, mails ou des commentaires ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de vie de la personne qui en est victime.
- -**Harcèlement téléphonique** : Des appels ou des messages malveillants émis de manière répétée par des moyens de communication électroniques ou alors des agressions sonores faites en vue de troubler la tranquillité d'une autre personne.
- Le harcèlement est un délit (action illégale, infraction à la loi) passible d'un an à trois ans de prison et de 15 000 à 45 000 euros d'amende. **Majeurs comme mineurs peuvent être poursuivis**
- Si la personne harcelée à moins de 15 ans, c'est une circonstance aggravante. Ce renforcement de la sanction peut s'expliquer par la « fragilité » de la victime et les conséquences sur son avenir...d'où risque de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende
- Je dois en parler, appeler le 3020 ou 0800 200 000, regrouper des preuves pour porter plainte et surtout ne jamais me taire car l'horreur ne cessera jamais.



◀ Une école de garçons, années 1950.

Une école de ▶ filles, années 1940.

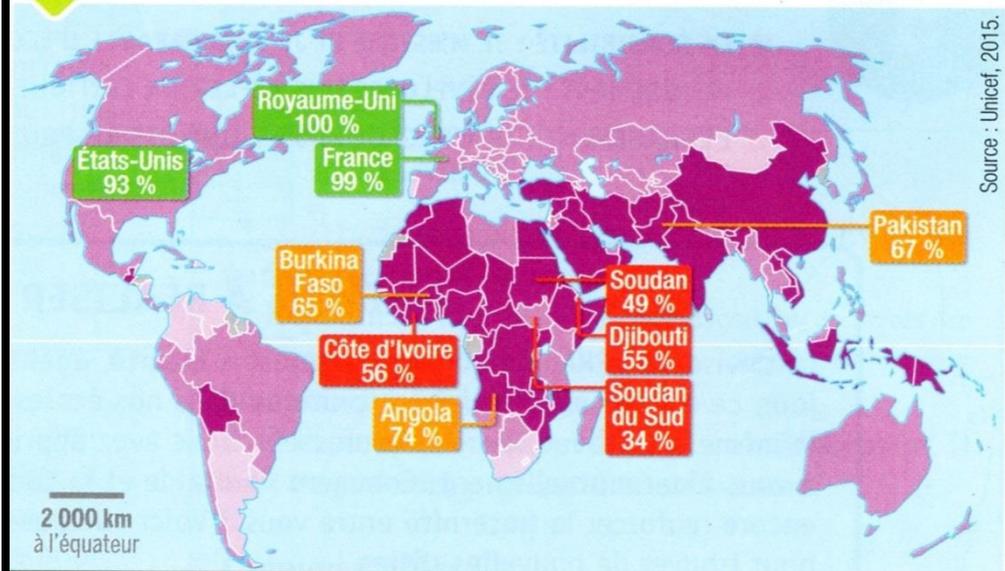


▲ L'école communale de Chaumard (Nièvre).

## Autre droit : l'accès des filles à l'instruction comme les garçons

1965 loi Haby mixité des classes primaires et secondaires donc même programme pour les filles et les garçons.

### 2 La scolarisation des filles



Source : Unicef, 2015.

#### Parité dans la scolarisation des filles

- Beaucoup moins de filles scolarisées que de garçons
- Autant de filles scolarisées que de garçons
- Plus de filles scolarisées que de garçons

**Soudan** 49 % Taux de scolarisation des filles à l'école primaire (en 2013)